

Image not found or type unknown



Droit de visite de son frere en etant mineur

Par **Taz54**, le **21/07/2019** à **00:50**

Bonjour, étant mineur de 17 ans j'ai quitté le domicile familial à cause de certains soucis personnel, je voudrais savoir si il était possible d'avoir un droit de visite à mon frère qui a actuellement 5 ans merci à vous,
Cordialement .

Par **morobar**, le **21/07/2019** à **11:33**

Bonjour,
Pas de droit de visite, et en outre vous avez échappé à l'autorité parentale. Il parait urgent de vous faire émanciper.
Il faut se souvenir que ce qui importe, pour le droit de visite c'est l'intérêt de l'enfant et non celui, hors ses parents, d'un proche.